



Belgian Disability Forum asbl (BDF) Rapport d'activités 2023

1. Introduction

Ce rapport d'activités a pour objectif de donner une vision fidèle de la manière dont le *Belgian Disability Forum asbl* (BDF) a rempli ses missions au cours de l'année 2023.

Il n'entre pas dans les détails de tout ce qui a été réalisé au cours de l'année. L'Organe d'administration tient à rappeler que la masse de travail à couvrir est considérable et que le secrétariat est composé d'un personnel limité.

L'Organe d'administration renouvelle ses remerciements au secrétariat pour les résultats atteints grâce à son investissement enthousiaste.

Au niveau des thématiques suivies, l'action du BDF s'est centrée essentiellement sur cinq axes principaux :

- L'action du BDF en faveur de la mise en œuvre de l'UNCRPD et leur application dans les autres instruments internationaux qui ont une incidence sur la vie des personnes en situation de handicap
- Le Parlement Européen des Personnes en situation de handicap
- La rédaction du memorandum européen du BDF en vue des élections européennes 2024
- La liberté de mouvement et l'accessibilité en Europe
- Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie européenne du handicap

Ils seront traités sous les titres correspondants.

Au niveau du fonctionnement du BDF, l'année 2023 a été marquée par la recherche d'une implication plus forte des organisations membres du BDF dans le suivi des dossiers européens et supranationaux

Au cours de l'année 2023, le BDF a organisé les réunions de l'organe d'administration en « présentiel » mais a été amené à maintenir la possibilité d'y participer en visioconférence.

2. Convention ONU sur les droits des personnes en situation de handicap

La Convention des Nations Unies (ONU) sur les droits des personnes en situation de handicap a structuré l'action du BDF tout au long de l'année 2023, de manière directe, mais aussi de manière indirecte.

a) Suivi du rapport 2-3 de la Belgique

Au cours du premier semestre 2023, le travail de suivi du rapport 2-3 relatif à la mise en œuvre de l'UNCRPD par la Belgique a suivi son cours de manière habituelle. Les réunions du Comité de suivi ont eu lieu les jeudi 27/04/2023 et 08/06/2023. Elles ont consisté à la mise à jour des fiches de suivi.

A partir du premier août 2023, le calendrier de travail du Comité des droits des personnes en situation de handicap pour l'année 2024 a été publié. Le dialogue constructif de la Belgique est confirmé pour le 22/08/2024, à Genève.

Le BDF a donc modifié son mode opératoire : les réunions du Comité de suivi ont été fixées aux 08/12/2023, au 19/01/2024 et au 26/01/2024. Ces réunions auraient pour objectif de valider les synthèses rédigées par le secrétariat sur base des fiches de suivi selon les exigences du Comité des droits des personnes handicapées : 10.800 caractères et mise en avant de propositions de recommandations de la société civile.

Le résultat de ce travail de synthèse sera soumis à l'approbation l'assemblée générale du 14 mars 2024. Au 31 décembre 2023, le travail sur les fiches 1 à 17 était considéré comme terminé par le Comité de suivi UNCRPD.

b) Conférence des Etats parties

La 16^{ème} Conférence des Etats-parties à la Convention ONU sur les droits des personnes en situation de handicap s'est tenue au siège de l'ONU à New-York du 13 au 15 juin 2023.

La conférence portait sur les points suivants :

- Thème général : Harmoniser les politiques et stratégies nationales avec la UNCRPD : réalisations et défis
- Sous-thème 1 : Garantir aux personnes en situation de handicap l'égalité d'accès aux services de santé sexuelle et génésique et l'accessibilité à ces services
- Sous-thème 2 : Accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap



- Sous-thème 3 : Atteindre les groupes de personnes en situation de handicap sous-représentés

Le BDF avait, comme chaque année, participé à la réunion *COORMULTI*¹ organisée le 09 mai 2023 par le SPF Affaires étrangères pour la préparation de la déclaration officielle de la Belgique lors de cette conférence.

Constatant que les remarques et suggestions de la société civile avaient été correctement prises en considération, le BDF a décidé de siéger au sein de la délégation officielle de la Belgique et, donc, d'endosser le contenu de la déclaration qui portait sur :

- la nécessité d'une vigilance permanente dans la mise en œuvre de l'UNCRPD
- la mise en place d'un plan d'action fédéral en 145 mesures par le gouvernement fédéral
- le développement du plan wallon d'accessibilité, du plan bruxellois en matière de *handistreaming* et des actions du gouvernement flamand en faveur de la désinstitutionnalisation via un travail académique et l'investissement dans le financement personnalisé
- l'importance de la coordination entre les composantes de la Belgique fédérale via la conférence interministérielle
- l'importance de la lutte contre les tabous et les stéréotypes entourant la vie sexuelle des personnes en situation de handicap
- la nécessité de saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies sans créer de nouveaux obstacles

Charlotte Aelbrecht, vice-présidente du BDF représentait le BDF et le CSNPH lors de la 16^{ème} Conférence des Etats Parties. Elle a trouvé l'expérience enthousiasmante et très instructive. Les séances plénières étaient évidemment très formelles et longue, mais les *Side Events* étaient très instructifs

Un bémol, cependant : la Belgique apparaissait comme co-cofinancier d'un *Side Event* consacré à la participation des personnes sourdes à la société. Il aurait été intéressant que le BDF soit informé et, idéalement, qu'il puisse s'exprimer dans le panel d'intervenants. Il aurait, ainsi, été possible de demander à une représentante d'une des organisations de

¹ COORMULTI : réunion de coordination organisée par les services du SPF Affaires étrangères dans le cadre de la participation de la Belgique aux relations multilatérales (http://diplomatie.belgium.be/fr/sur_lorganisation/organigramme_et_structure/m). Y sont invitées les administrations compétentes des entités fédérées. Dans le cadre de l'UNCRPD, la société civile, dont le BDF, est invité et participe à certaines réunions de COORMULTI. <http://bdf.belgium.be/fr/newsletter/le-bdf-en-action-%E2%80%93-mai%2%A02017.html>



personnes sourdes membres du BDF de se joindre à la délégation belge. ou, au minimum, que Charlotte se fasse leur porte-parole...

Lors de la réunion de débriefing organisée par le cabinet de la ministre en charge du handicap, l'administration a expliqué que la demande de cofinancement avait été actée en dernière minute et qu'il n'était plus possible de prendre des dispositions pour adapter le panel d'intervenants. Ils se sont engagés à être attentifs à ce que ce type de problème de se pose plus à l'avenir.

Pour la COSP 17, madame la Ministre ne pourra pas se rendre à New-York en pleine période électorale. Le cabinet et l'administration se renseigneront auprès des services de l'ONU pour que madame la Ministre puisse délivrer la déclaration de la Belgique en visio-conférence.

<https://bdf.belgium.be/fr/actualite/C3%A9s/27-06-2023-conf%C3%A9rence-des-etats-parties-de-l-uncrpd-une-exp%C3%A9rience-mitig%C3%A9e-pour-le-bdf.html>

Plus d'informations, en anglais, sur la conférence des Etats partie sont disponibles sur le site de l'ONU :

[16th Session of the Conference of States Parties to the CRPD \(COSP16\) | Division for Inclusive Social Development \(DISD\) \(un.org\)](https://www.un.org/fr/development/dsdc/16th-session-of-the-conference-of-states-parties-to-the-crpdp-cosp16)

c) Autres actions dans le cadre des « Droits de l'Homme »

L'examen de l'état d'avancement national de la mise en œuvre des traités relatifs aux « Droits de l'Homme » se réalise selon des rythmes variables en fonction des dispositions prévues dans les différents traités. Beaucoup de ceux-ci abordent des questions qui nécessitent de prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap.

Grâce à la rédaction de son rapport alternatif UNCRPD, le BDF dispose d'un outil de base qui lui permet de préparer de manière efficace des rapports alternatifs sur ces traités relatifs aux droits de l'homme.

Au cours de l'année 2023, le BDF a participé aux travaux de la « Commission sur les statuts de la femmes » (CSW). La 67^{ème} session de la CSW avait pour thème « Innovation et changement technologique. L'éducation à l'ère numérique ».

<https://www.unwomen.org/en/csw/csw67-2023>

- Le BDF ne se rend pas aux réunions des Comités ONU en dehors de l'UNCRPD. Il a transmis ses commentaires par écrit à la CSW. La contribution écrite du BDF pointait particulièrement les aspects suivants : Les femmes et les jeunes filles en situation de handicap sont doublement désavantagées en ce qui concerne la fracture



- numérique, tant dans le domaine de l'éducation que de l'emploi, car elles sont à la fois femmes et en situation de handicap
- La numérisation offre à la fois des opportunités et des pièges pour les femmes en situation de handicap dans le domaine de l'éducation et de l'emploi, mais personne ne devrait être laissé à l'écart (de l'utilisation) des nouvelles technologies
 - Il y a un grand manque de données (numériques) ventilées par genre ainsi que par situations de handicap.

<https://bdf.belgium.be/resource/static/files/pdf/2023-01-12-csw67-belgian-disability-forum-contribution-fr.pdf>

3. Les objectifs du Développement Durable (SDGs)

Le développement durable occupe désormais une place centrale dans l'organisation de notre société. Cela va s'accroître à l'avenir. Du point de vue du BDF, il est essentiel de visibiliser les besoins des personnes en situation de handicap dans les différents aspects de ce processus.

a) Participation au Conseil Fédéral du Développement Durable

Au cours de l'année 2023, la participation du BDF aux travaux du Conseil Fédéral du Développement Durable a été très restreinte suite au départ de la collaboratrice qui en assurait le suivi.

Une solution devra être trouvée pour pouvoir en assurer un suivi effectif en 2024, de manière à visibiliser les besoins et attentes des personnes en situation de handicap par rapports aux défis liés au développement durable.

Le BDF a cependant participé à la consultation de la société civile organisée par le CFDD sur la définition des indicateurs à utiliser pour l'évaluation de la performance de la Belgique en matière de développement durable. Il était important d'y participer pour visibiliser les besoins des personnes en situation de handicap dans ce processus.

Le BDF a ainsi demandé que :

- que les indicateurs « logement inadéquat » et « logement sans chauffage adéquat » soient utilisés pour l'évaluation de la pauvreté – SDG1 - Pauvreté
- que des indicateurs soient recherchés pour l'évaluation de l'inclusion scolaire - SDG4 - Education
- que des indicateurs soient ajoutés concernant l'utilisation accrue de la digitalisation dans tous les domaines de la vie – SDG9 - Infrastructure

- qu'un indicateur « Liste d'attente de logements sociaux » soit ajouté SDG11 - Villes
- que des indicateurs soient ajoutés pour l'évaluation des risques de catastrophe naturelles et de leur conséquences sur les différents sous-groupes de la société – SDG13 - Climat
- qu'un indicateur soit ajouté »pour l'évaluation de l'importance du « non recours aux droits » (non take-up) – SDG16 – Services publics
- qu'un indicateur du degré de compréhensibilité des réglementations soit ajouté – SDG16 – Services publics

b) Participation active du BDF au SDG Forum, 5 octobre 2023

Pour rappel, l'Assemblée générale 2023 du BDF avait décidé de ne plus investir de temps et d'énergie dans la participation au SDG Forum : après 3 participation, le message de l'importance de tenir compte des situations de handicap dans l'action en matière de développement durable est sensé être passé.

4. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

La libre circulation des biens et des personnes est un des fondements de la construction européenne. Depuis de nombreuses années, le BDF veille à sa mise en œuvre du point de vue des personnes en situation de handicap.

Au cours de l'année 2023, le BDF a continué à suivre attentivement les développements en matière d'accessibilité physique mais aussi électronique. L'essentiel du travail en la matière se situait au niveau national. Deux dossiers ont occupé le BDF, du fait de leur implication au niveau européen : l'*European Disability Card* et les « scancars »

a) European Disability Card

L'année 2023 a été l'année clé pour la concrétisation de l'European Disability Card. La Commission européenne avait annoncé le 3 décembre 2022 sa ferme intention de parvenir à la promulgation d'une directive *European Disability Card* valable dans tous les états membres de l'Union avant la fin de la législature, c'est-à-dire avant juin 2024. Une véritable course contre la montre.

1. Consultation en ligne

Une consultation en ligne a été organisée par la Commission européenne du 10/02 au 05/05/2023. Le questionnaire était constitué de questions relativement mal formulées, sujettes à interprétation voire à contre sens.



Pire, pour certaines questions, des cases étaient pré-cochées ! Enfin, l'accessibilité du formulaire en ligne était particulièrement mauvaise.

Le BDF a donc décidé d'y répondre en tant qu'organisation, mais de ne pas demander à ses membres d'inciter leurs membres à y répondre. Un courrier a été adressé à la Commission pour s'étonner de la qualité du questionnaire et donc d'une consultation « pro forma ». Aucune suite n'a été donnée par la Commission européenne à ce courrier.

Au niveau du fond, le BDF a insisté

- pour que la *European Disability Card* (EDC) ne soit pas fusionnée avec la carte européenne de stationnement : les deux cartes ont un objectif différents et doivent pouvoir être utilisées en même temps dans des contextes différents
- Pour que l'EDC reste strictement d'utilisation volontaire
- Pour que l'EDC couvre les champs d'activité suivants : culture, sport, tourisme et, dans une certaine mesure transports
- Pour que l'EDC soit créée par un règlement, au mieux voire par une directive. Une simple recommandation n'aurait qu'un intérêt indicatif et ne donnerait pas à l'EDC une applicabilité universelle et homogène

2. Proposition de directive EDC

Le 7 septembre 2023, la Commission officialisait sa proposition de directive *European Disability Card* et carte européenne de stationnement.

Globalement, la proposition était satisfaisante pour le BDF :

- La proposition est une directive : l'EDC sera donc contraignante.
- Elle sera valable dans tous les états membres.
- Elle favorisera la mobilité des personnes en situation de handicap dans l'ensemble de l'Union européenne.
- Elle sera basée sur le principe de la reconnaissance mutuelle : elle sera émise par l'état membre dont la personne en situation de handicap est citoyenne et sera automatiquement reconnue dans tous les autres états membres.
- Elle permettra à son titulaire de bénéficier des conditions spéciales et du traitement préférentiel pour personnes en situation de handicap quand il se rendra dans un autre état membre de l'Union européenne.
- Elle ne donnera pas droit à des prestation de sécurité sociale et n'harmonisera pas les statuts des personnes en situation de handicap : ces aspects restent de compétence nationale.

<https://bdf.belgium.be/fr/actualit%C3%A9s/07-09-2023-la-proposition-de-directive-edc-est-connue.html>

3. Négociation au niveau du « Trilogue »

Le parcours d'un projet de directive implique des négociations entre trois acteurs au niveau européen : la Commission européenne, le Conseil des Ministres européens et le Parlement européen.

C'est au niveau du Parlement européen que les possibilités d'obtenir des demandes d'amendement du texte sont les plus grandes pour la société civile. C'est l'EDF qui a mené les discussions à ce niveau. Le BDF lui a rappelé ses priorités et s'en est remis à lui.

L'état membre qui assure la présidence tournante du Conseil joue un rôle moteur dans la tenue de ces négociations. L'Espagne qui assurait la présidence durant le second semestre 2023 s'est fortement impliquée dans le processus mais n'a pas pu obtenir la conclusion avant la fin de l'année. Ce sera donc à la présidence belge de faire le forcing au cours des 3 premiers mois de l'année 2024. Le BDF et le CSNPH ont interpellé le ministre en charge des personnes en situation de handicap en ce sens.

La Commission reste optimiste sur la possibilité de clôturer ce dossier avant la fin février 2024.

b) Scancars

Les « Scancars » sont de plus en plus utilisées dans les grandes villes belges. Elles posent beaucoup de problèmes pour le stationnement des personnes en situation de handicap car elles génèrent beaucoup de contraventions pour stationnement erronées du fait que les scancars ne peuvent pas tenir compte de la carte européenne de stationnement. Le CSNPH recherche activement des solutions avec les ministres compétents.

Le BDF a interrogé l'EDF à ce propos, mais il ne semble pas que ce dossier revête une grande importance à leurs yeux actuellement. Vu l'absence de réponse, le BDF demandera l'inscription d'un point « scancars » à l'ordre du jour de la réunion du *Board* de l'EDF de mars 2024.

4. Stratégie européenne du handicap 2021-2030

La stratégie européenne en faveur des droits des personnes en situation de handicap a été publiée le 5 mars 2021. Elle s'articule autour de 3 axes principaux :



- **Droits dans l'Union:** les personnes en situation de handicap ont le même droit que les autres citoyens de l'Union de s'installer dans un autre pays ou de participer à la vie politique.
- **Autonomie:** les personnes en situation de handicap ont le droit de vivre de manière autonome et de choisir avec qui elles veulent vivre et dans quel lieu.
- **Non-discrimination et égalité des chances:** la stratégie a pour objet de protéger les personnes en situation de handicap contre toute forme de discrimination et de violence et d'assurer l'égalité des chances et l'accès à la justice, à l'éducation, à la culture, au sport et au tourisme. L'égalité d'accès doit également être garantie en ce qui concerne tous les services de santé et l'emploi.

La stratégie européenne du handicap le n'a pas donné lieu à beaucoup de développements concrets en 2023, si ce n'est en ce qui concerne le dossier *European Disability Card* (voir point 4a).

Le BDF n'a pas disposé des ressources nécessaires en 2023 pour s'investir à ce niveau-là.

5. Mémoire en vue des élections européennes 2024

2023 était l'année précédant les élections européennes. L'année, donc, au cours de laquelle le BDF se devait de formaliser ses attentes sous la forme d'un mémoire et de les transmettre aux partis politiques de sorte qu'ils puissent en intégrer la teneur dans leur programme.

Le travail préparatoire a mis les organisations membres du BDF à contribution :

- Discussion préparatoire lors de l'assemblée générale du 16 mars 2023
- Assemblée générale de travail le 29 juin 2023 consacrée exclusivement à la définition des priorités à reprendre dans le mémoire européen du BDF
- Assemblée générale de présentation du mémoire européen du BDF et discussion avec les représentants des partis démocratiques

<https://bdf.belgium.be/fr/actualit%C3%A9s/14-12-2023-rencontre-avec-les-partis-politiques-autour-du-m%C3%A9morandum-bdf.html>

<https://bdf.belgium.be/resource/static/files/memoranda/memorandum-du-belgian-disability-forum-elections-europeennes-2024.pdf>

6. Cinquième Parlement européen des personnes en situation de handicap

Tous les 4 ans, l'EDF organise le Parlement européen des personnes en situation de handicap, l'année qui précède les élections européennes : les délégations des conseils nationaux de personnes en situation de handicap siègent pendant une journée dans l'hémicycle du Parlement européen à Bruxelles.

<https://bdf.belgium.be/fr/actualit%C3%A9s/07-06-2023-parlement-europ%C3%A9en-des-personnes-en-situation-de-handicap-le-bdf-interpelle-les-d%C3%A9put%C3%A9s-europ%C3%A9ens.html>

Le thème de ce 5^{ème} Parlement européen des personnes en situation de handicap était : **"Construire un avenir inclusif pour les personnes en situation de handicap dans l'UE"**.

C'était l'occasion de mettre sur la table des parlementaires européens les principales attentes du mouvement des personnes en situation de handicap. Celles-ci sont synthétisées dans le « Manifeste de l'EDF pour les élections européennes 2024 ».

<https://bdf.belgium.be/fr/actualit%C3%A9s/07-06-2023-parlement-europ%C3%A9en-des-personnes-en-situation-de-handicap-le-bdf-interpelle-les-d%C3%A9put%C3%A9s-europ%C3%A9ens.html>

La délégation belge comptait 21 personnes. Elle avait désigné 2 porte-parole, Khadija Tamditi et Isabelle Flahaut qui ont lu la déclaration du BDF. Celle-ci avait été préparée en commun au cours d'une réunion organisée en visioconférence le 20 avril 2023. Elle s'articulait autour de 4 axes :

- Toute technologie excluante doit faire l'objet d'une interdiction de mise sur le marché.
- Le BDF exige qu'un "guichet humain" soit disponible pour chaque service public et privé d'intérêt public, sans frais supplémentaires.
- L'Union européenne doit d'urgence établir un cadre juridique pour l'utilisation de ces outils. Ce cadre doit prendre en compte toutes les implications de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Il ne peut pas se limiter au seul domaine commercial.
- Les caractéristiques incontournables de l'*European Disability Card*.

La déclaration de la délégation belge reflétait bien les attentes du mouvement belge des personnes en situation de handicap et a été très appréciée par les participants des autres délégations nationales.

<https://bdf.belgium.be/resource/static/files/pdf/2023-05-23-peph-declaration-bdf-fr.pdf>

7. Préparation de la Présidence belge du Conseil des ministres européens

Tous les 6 mois, la Présidence du Conseil des ministres européens change selon un ordre préétabli.

- La Suède a assuré la présidence pendant le premier semestre 2023. L'Espagne a assuré la présidence durant le second semestre 2023.
- La Belgique assurera la présidence pendant le premier semestre 2024.

Le BDF a été invité à participer à trois réunions de travail en vue de la présidence belge. Ces réunions étaient organisées par le « Mécanisme de coordination et mettait autour de la table des experts académiques, les représentants des ministres compétents en matière de handicap, du BDF, du CSNPH et de l'EDF.

- 23/03/2023 : atelier académique – *EU Strategy 2021-2030, EU Disability Card, Disability Employment Package*
- 24/10/2023 : établir le lien entre stratégie nationale et européenne du handicap
- 13/11/2023 : liberté de mouvement et accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap

C'est sur base de ces réunions que la Belgique organisera son travail en matière de handicap durant les six mois de présidence belge.

8. Participation aux instances de l'EDF

Tout au long de l'année 2023, le BDF a continué à prendre ses responsabilités au sein des instances de l'EDF.

Lors de chaque réunion du *Board* et de l'Assemblée générale annuelle de l'EDF, les délégués du BDF ont défendu avec rigueur et conviction les positions préparées de manière collégiale en Organe d'administration du BDF.

Charlotte a participé au *Board* de l'EDF du 01/04/2023. Ont été discutés :

- La révision des statuts EDF
- La préparation du 5^{ème} Parlement européen des personnes en situation de handicap
- Présidence du Conseil des ministres européens : L'action sous présidence suédoise et la préparation de les présidences espagnole et belge

Bart Verdickt a participé au *Board* de l'EDF du 27/11/2023. Ont été discutés :

- La coopération internationale et l'action humanitaire

- La révision des statuts EDF
- Le plan d'action « Green EDF »
- L'évolution du dossier EDC
- L'étude sur les modalités pour améliorer l'accès aux soins de santé
- Présidence du Conseil des ministres européens : L'action sous présidence espagnole et la préparation de la présidence belge.

Charlotte Aelbrecht et Thomas Dabeux étaient les délégués du BDF à l'occasion de l'assemblée générale de l'EDF du 22 mai 2023 à Bruxelles. Ont été discutés :

- Adoption des comptes 2022, en équilibre, et du budget 2023. Le BDF a demandé l'augmentation du budget interprétation de manière à garantir la qualité de participation de chacun aux échanges, en ce compris pour le Comité des jeunes.
- Plan de travail 2024 de l'EDF. Le BDF a insisté pour un travail de fond sur la course à la digitalisation et sur l'exclusion sociale qui s'en suit. Il a également demandé que l'EDF fasse des plans d'urgence une priorité européenne
- Révision des statuts EDF : Les points qui ressortent majoritairement du questionnaire soumis aux membres sont :
 - Garantir la représentation des jeunes
 - Garantir l'égalité des genres
 - Limiter dans le temps le nombre de mandats qu'une personne élues peut exercer
 - Garantir la représentation d'autres formes de diversité
 - Etablir des critères pour la qualité de membre dans la catégorie ENGO

Le BDF a demandé comment il serait tenu compte des autres aspects proposés par les répondants à l'enquête, notamment en matière de méthode de travail

- Le BDF a demandé que le PV de la réunion précédente soit adopté au début de chaque nouvelle réunion d'instance

9. Coopération avec les conseils d'avis

La réalité de l'Etat belge rend plus que jamais nécessaire une coordination des structures représentatives des personnes en situation de handicap (Conseils d'avis).

A l'initiative du BDF, les différents conseils d'avis existants se réunissent informellement en « Plateforme des conseils d'avis ». Les entités qui ne disposent pas d'un conseil d'avis sont « représentées » par un membre du CSNPH ou du BDF lié et doté d'une connaissance de l'entité concernée.



Cela permet et légitimise à la fois une interpellation coordonnée et intégrée du monde politique belge mais aussi le travail régulier de récolte d'informations.

Ces échanges réguliers rendent plus aisée la rédaction des rapports demandés au niveau international.

La « Plateforme des conseils d'avis » s'est réunie à reprises en 2023 : le 3/3/2023, le 2/6/2023, le 30/9/2023 et le 1/12/2023.

Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- L'évolution des conseils consultatifs dans les entités fédérées
- Le plan interfédéral handicap
- Conférence Interministérielle handicap (CIM) – Groupe de travail Statistique
- CIM – Plan interfédéral handicap
- *Scancars* et projet de gratuité des parkings
- Présidence Belge de l'Union européenne – Préparation
- Elections européennes 2024 – mémorandum du BDF
- *European Disability Card* (EDC) – Proposition de directive européenne
- Belrai et évaluation du handicap
- UNCRPD : Transition institutionnelle – *General Comment* – Note de position additionnelle du CSNPH
- UNCRPD : Dialogue constructif 2024-08-23
- UNCRPD : Droit des femmes en situation de handicap – Stérilisations forcées

10. Autres dossiers

Le BDF a également suivi différents dossiers qui n'entrent pas dans ces grandes catégories :

- *Equality Data* : un groupe de travail consacré au suivi d'un projet développé par UNIA pour établir un recensement de bases de données prenant en compte les situations de handicap
- La Louvière, Conseil consultatif de l'inclusion de la personne en situation de handicap : Conférence-débat sur la fonction consultative de la commune. Intervention de Gisèle Marlière pour le BDF : UNCRPD et conseils consultatifs au niveau national



- Parlement Benelux, commission des Affaires sociales et de la Santé publique : auditions relatives à la problématique des personnes handicapées au sein du Benelux. Intervention de Gisèle Marlière pour le BDF, pour une mobilité accrue des personnes en situation de handicap, l'exemple de l'EDC.

11. Organisation interne du BDF

Assemblée générale

Pour cette année 2023, l'organe d'administration avait décidé de solliciter plus régulièrement l'apport des organisations membres au travail du BDF. C'est pour cela que 3 assemblées générales ont été organisées : le 16 mars 2023, le 6 juin 2023 et le 12 décembre 2023.

Concernant la partie statutaire de l'AG du 16 mars 2023, , toutes les décisions proposées par l'organe de gestion ont été validées.

<http://bdf.belgium.be/fr/publications/rapports-d-activit%C3%A9s.html>

La partie informative de l'AG du 16 mars 2023 était consacrée à : Un premier échange avec les membres du BDF en vue de la rédaction du mémorandum du BDF pour les élections européennes 2024.

Ce fut aussi l'occasion de décider d'organiser une assemblée générale de travail sur ce même thème le 6 juin 2023. L'objectif était d'intégrer les apports des organisations membres sollicitées sur base des discussions de l'assemblée générale de mars 2023.

Enfin, le 14 décembre 2023, une troisième assemblée générale a été organisée avec deux parties.

- La partie statutaire a été l'occasion d'approuver le plan d'action et le budget du BDF pour l'année 2024.
- La partie informative a été consacrée à un échange avec les partis politiques démocratiques sur base du mémorandum du BDF pour les élections européennes

Organe d'administration

Au cours de l'année 2023, l'organe d'administration du BDF s'est réuni les 10 janvier, 14 mars, 9 mai, 4 juillet, 12 septembre et 14 novembre. Ce rapport reflète l'action de l'Organe d'administration et du secrétariat du BDF.

Interprétation en Langues des signes

Au niveau de l'organisation des activités du BDF, le problème de l'interprétation en langue des signes française de Belgique ne s'est pas



amélioré. Au cours de l'année 2023, aucune demande d'interprétation introduite par le BDF n'a pu être rencontrée...

Il est impossible pour les personnes sourdes de participer à la vie du BDF dans de telles conditions. Le BDF regrette vivement de ne pouvoir compter sur leur apport que par échanges écrits.

12. Communication – Sensibilisation

a) Nouveautés sur le site web

En 2023, le secrétariat a fait évoluer en profondeur la section [Conventions internationales relatives aux droits de l'homme](#) de son site Internet pour la rendre plus agréable à utiliser. A côté d'informations sur les objectifs de la convention se trouve, pour chaque convention, une liste des documents utiles pour le BDF : rapports, remarques, recommandations...

b) Quelques chiffres sur le site web

En ce qui concerne l'information du grand public, le site web est le principal moyen de communication du BDF.

Le nombre de visiteurs du site web du BDF a **fortement augmenté** en 2023 : le nombre de visites a augmenté de 48% par rapport à 2022.

# visites par langue	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Français	6.914	3.645	8.707	10.000	17.646	8.409	9.483	11.417	25.781
Néerlandais	3.465	3.184	4.545	4.676	8.009	6.848	8.429	12.216	18.020
Anglais	1.261	2.009	2.387	4.017	7.837	4.164	3.822	3.163	5.786
Allemand	298	389	892	1.799	4.007	1.385	893	1.277	3.921

La progression est importante dans les 4 langues. Il est à noter qu'après 3 années de diminution, les pages en anglais ont vu leur nombre de consultations augmenter à nouveau, de manière significative.

En 2023, le BDF a publié **15 « news »**. Ces pages d'actualités sont celles qui ont été les plus visitées :

News les plus consultées	Nombre de visites
20/01/2023 - Lancement de l'European Disability Card dans tous les États membres de l'UE	195
07/09/2023 - La proposition de directive EDC est connue	167
14/12/2023 - Rencontre avec les partis politiques autour du mémorandum BDF	122

Les informations concernant la proposition de la Commission européenne de lancer la *European Disability Card (EDC)* dans tous les États membres a suscité un grand intérêt.

La réunion organisée par le BDF avec les partis politiques pour promouvoir les droits des personnes en situation de handicap au niveau européen ont également retenu l'attention des visiteurs du site du BDF.

c) Newsletters et « X »

Le BDF envoie deux types de mailings :

- Une **campagne d'e-mail générale** – au moins une fois par mois – à plus de 2.600 abonnés à sa newsletter. Elle reprend les nouvelles et les positions du BDF.
- Un mailing exclusif aux membres de la page « **Members Only** » pour le transfert de documents de réunions (invitations, ordres du jour, rapports, ...).

Le BDF gère également un compte Twitter (<https://twitter.com/BelgianForum>). Au moyen de ce canal, le BDF entend contribuer au débat social en attirant l'attention sur l'actualité, les points de vue et les exposés relatifs à la politique supranationale en faveur des personnes en situation de handicap.